



ATTESTATION DE FORMATION PRATIQUE EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE LAPL(A) AB INITIO

	CANDIDAT (ab initio)	
REGLEMENT PART FCL.110.A	NOM patronymique (MAJUSCULES) NOM d'usage (MAJUSCULES) Prénom(s)	
formation - Instruction au vol	minimale exigée	réalisée
	15 h * en double commande 6 h en solo supervisé dont 3 h en campagne dont 1 vol de 150 km / 80 NM en campagne / solo et 1 atterrissage sur 1 A/D différent de l'A/D de départ	① ② Départ LF _____ Escale LF _____ Arrivée LF _____ 1 arrêt complet à LF _____
	total	30 h sur avion ou TMG

FCL.110.A a 1) : les 15 heures * d'instruction au vol en double commande sont faites sur des avions ou des TMG de la même classe que celle de l'aéronef utilisé pour la présentation à l'épreuve pratique d'aptitude en vol.

FCL.125 LAPL - Examen pratique : l'instruction au vol est faite sur la même classe / le même type d'aéronef que celui utilisé pour l'épreuve pratique

Complétez en MAJUSCULES : Personne ayant compétence pour engager la responsabilité de l'organisme de formation agréé (ATO)		
Nom patronymique	<input type="checkbox"/> M	
Nom d'usage	<input type="checkbox"/> Mme	
Prénom(s)		
Ayant qualité de		

Fait à

Le

Signature